

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT CREPIN

REÇU

29 OCT. 2021

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11
Pour : 11
Contre :
Abstention :
Blanc :

N° d'ordre : 2021 - 41

Le sept Octobre deux mil vingt et un à dix heures et quarante minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Matthieu CADOT, Maire, en séance ordinaire,

Présents M. Matthieu CADOT, Mme Céline ROUIL, Mme Cécile MAIRAND, Mme GRIFFON Charlene, M. André MARCHAIS, M. Freddy Vinet, M. Ronald VERNOUX, M. Denis GORRON, M. Luc DUCLOS

Absents : M. Eric BOUCLY (donne pouvoir à M. Matthieu CADOT), M. Mme Fabienne ASSIMEAU (donne pouvoir à M. Denis GORRON)

Secrétaire : M. Denis GORRON

Convocation du 04/10/2021

Séance ouverte à 18H30

Objet : ADHESION AU SERVICE CONFECTION DE LA PAIE DU CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE-MARITIME

Le Maire fait part à l'assemblée, du fonctionnement du service "confection de la paie" du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime dont l'objet est d'assurer le traitement informatisé des salaires.

Il expose à l'assemblée les opérations réalisées par ce service à savoir :

- confectionner la paie :
 - du personnel permanent,
 - du personnel remplaçant,
 - des élus,
 - des agents employés sous contrat d'insertion (CA, CAE...),
 - des apprentis,
 - des indemnités de surveillance des instituteurs,
 - des indemnités de conseil des receveurs,
 - des revenus de remplacement (CFA, CPA, ARE).
- assurer l'édition :
 - des bulletins de salaire,
 - des états liquidatifs récapitulatifs par catégorie de personnel,
 - des états des charges diverses (ASSEDIC, mutuelles, Préfon, etc.),
 - des états récapitulatifs des charges de Sécurité Sociale, retraite (CNRACL, RAFF et IRCANTEC),
- élaborer :
 - la préparation du mandatement,
 - le fichier des virements,
 - les états récapitulatifs de fin d'année.
- assurer le transfert des données sociales DADS-U ou DSN.

Le Maire précise que cette prestation, dont les frais d'adhésion s'élèvent à :

- 49 euros pour les collectivités de 1 à 20 agents ;
- 98 euros pour les collectivités de 21 à 50 agents ;
- 147 euros pour les collectivités employant 51 agents et plus
est actuellement assurée moyennant une participation de 6,00 € par mois et par bulletin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'adhérer au service de confection de la paie du Centre de Gestion à compter du 1^{er} Janvier 2022,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention,

➤ **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour le traitement de cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-dits.

Pour copie conforme :

Le Maire,

Matthieu CADOT

